

LEGENDES DES FICHES PDGP

version pour contrôle de conformité

Réseau piéton à créer ou à améliorer

A

Traversée d'axe à améliorer

B

Servitude de passage à négocier

C

Itinéraire piéton bloqué

D

Coordination intercommunale

E

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Le «Parc Louis-Bertrand» et le Parc Emile Dupont sont séparés par une zone villa qui se situe entre le «Chemin des Troènes» et l'«Avenue du Plateau». Cette zone villa nommée «le champignon» est identifiée dans la stratégie de densification de la zone 5 de Lancy.

Opportunité

- Améliorer la perméabilité de la zone villa et l'accessibilité du «Parc Émile Dupont»

Proposition de mise en œuvre

- En bordure du parc Emile Dupont : Prévoir des perméabilités pour la mobilité douce entre les deux parcs en coordination avec la Commune.
- Parcelle 3946 : engager une démarche de négociation auprès des copropriétaires pour transférer le chemin des Vergers en domaine public communal (actuellement dépendance).

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



2018

2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

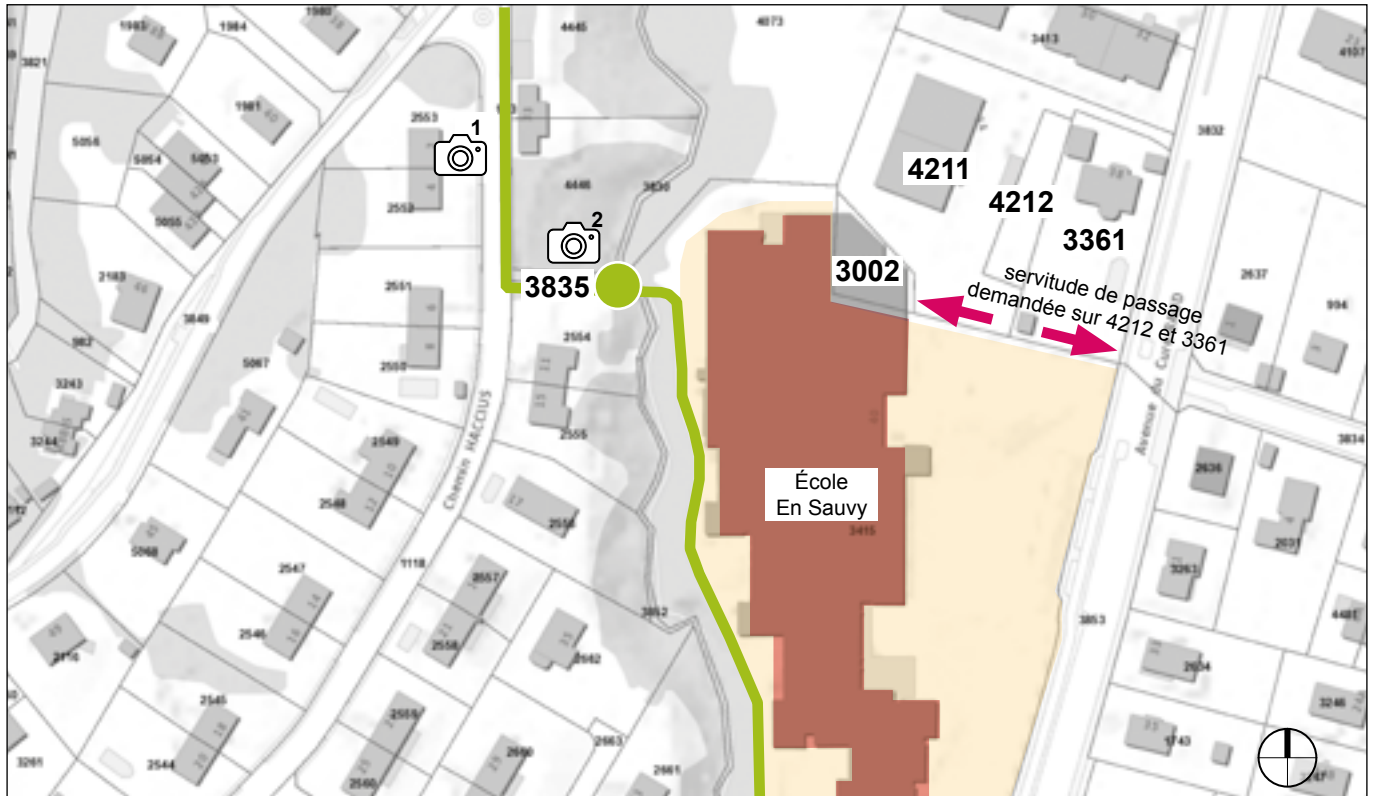
Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue depuis le « Chemin des Troènes», à droite la parcelle n°488

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2018

Constat

- Cette fiche a été réalisée à la suite d'une concertation avec les élèves d'une classe de 8P à l'école en Sauvy. Les élèves de l'école En Sauvy qui habitent le chemin Haccius et le chemin des Verjus peuvent emprunter la passerelle qui se trouve sur la parcelle 3835 (en DP communal). En revanche, les trottoirs des chemins Haccius et Verjus sont interrompus aux abords de la passerelle et il n'y a pas de marquage au sol pour les traversées piétonnes. De plus, la passerelle est reliée au chemin Haccius par un escalier qui empêche les vélos, les poussettes et les personnes à mobilité réduites de se rendre à l'école par cet itinéraire.
- Un cheminement aménagé derrière l'école En Sauvy (parcelle 3002 en dp communal) fait le lien entre l'avenue du Curé-Baud et le chemin Haccius, mais la barrière devant le parking n'invite pas à cheminer.

Opportunité

- Améliorer la sécurité du cheminement pour piéton vers l'école. Permettre à la mobilité douce d'accéder à l'école par la passerelle qui est construite sur un DP communal, sachant que son emplacement est très stratégique pour le quartier voué à se densifier.

Proposition de mise en œuvre

- Etudier une solution permettant une accessibilité universelle entre le chemin Haccius (privé) et l'école en Sauvy.
- Assurer une continuité piétonne et créer des traversées (seuils, zone 30) piétonnes sur le chemin des Verjus.
- Retravailler la perméabilité existante (cheminement et signalétique) afin de rendre visible le cheminement depuis l'avenue du Curé-Baud.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

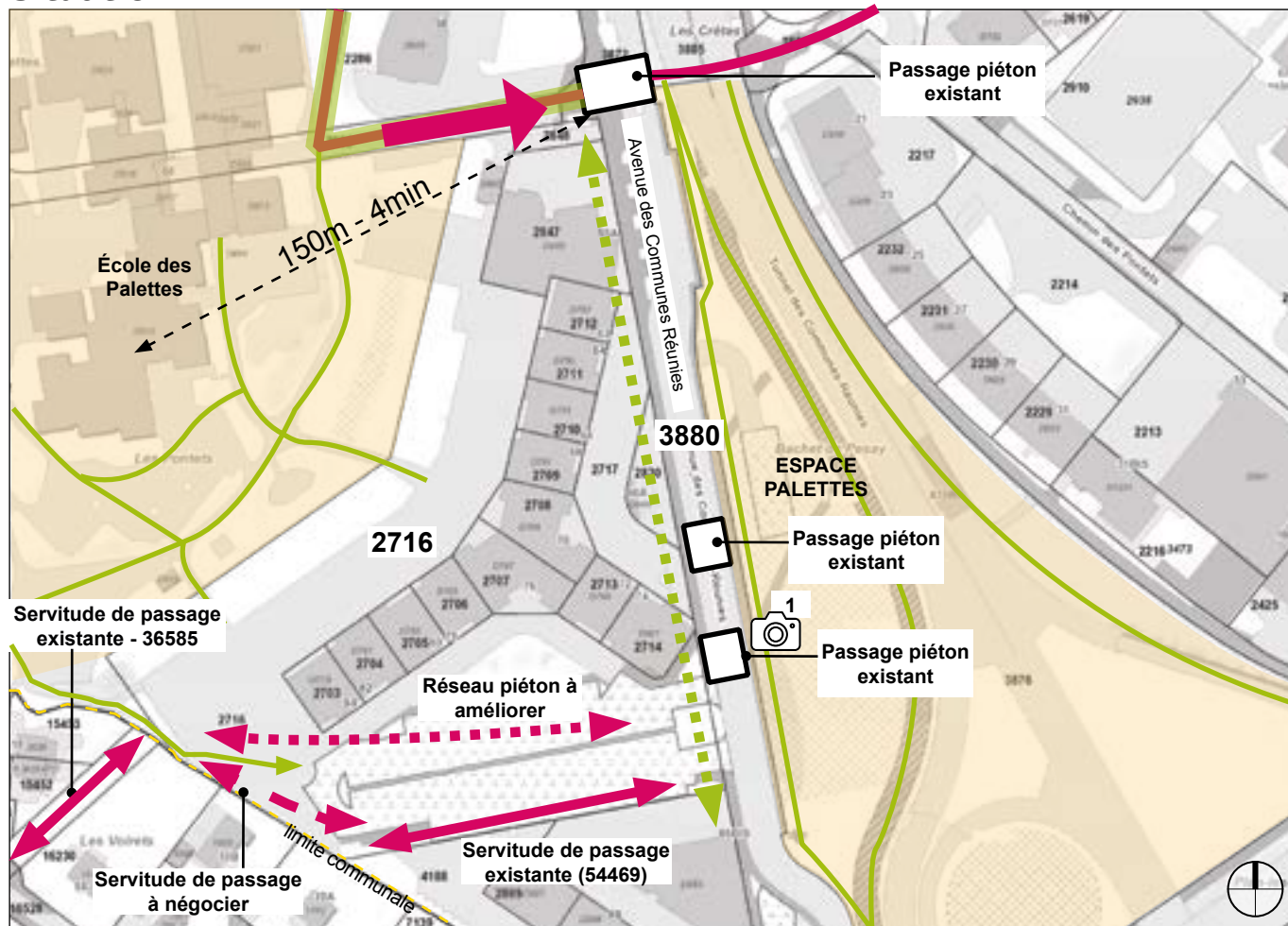
Relevé photographique

Vue depuis le chemin Haccius, en direction vers le chemin des Verjus.



Vues depuis la passerelle qui relie le chemin Haccius à l'école en Sauvy; à gauche vers le chemin Haccius et à droite vers l'école en Sauvy.

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- L'Espace Palettes propose des locaux associatifs, culturels, des salles de sport et des équipements publics d'importance communale.
- Les deux passages piétons sur l'avenue des Communes Réunies devant l'Espace Palettes articulent les promenades entre le quartier de Chapelle les Sciens et le quartier des Semailles. Aujourd'hui, il n'y a pas de connexion piétonne qui permette de rejoindre la promenade des Voirets.

Opportunité

- Créer une relation piétonne entre «l'École des Palettes» et l'Espace Palettes.
- Requalifier le parking qui se situe au pied de l'Etoile Palettes, pour améliorer la connexion piétonne qui relie le Voiret.

Proposition de mise en œuvre

- Aménager un chemin piéton sur la parcelle n°2716 reliant ainsi l'avenue des Communes Réunies, et l'Espace Palette à la promenade du Voiret.
- Prévoir une signalétique pour indiquer la promenade du Voiret

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

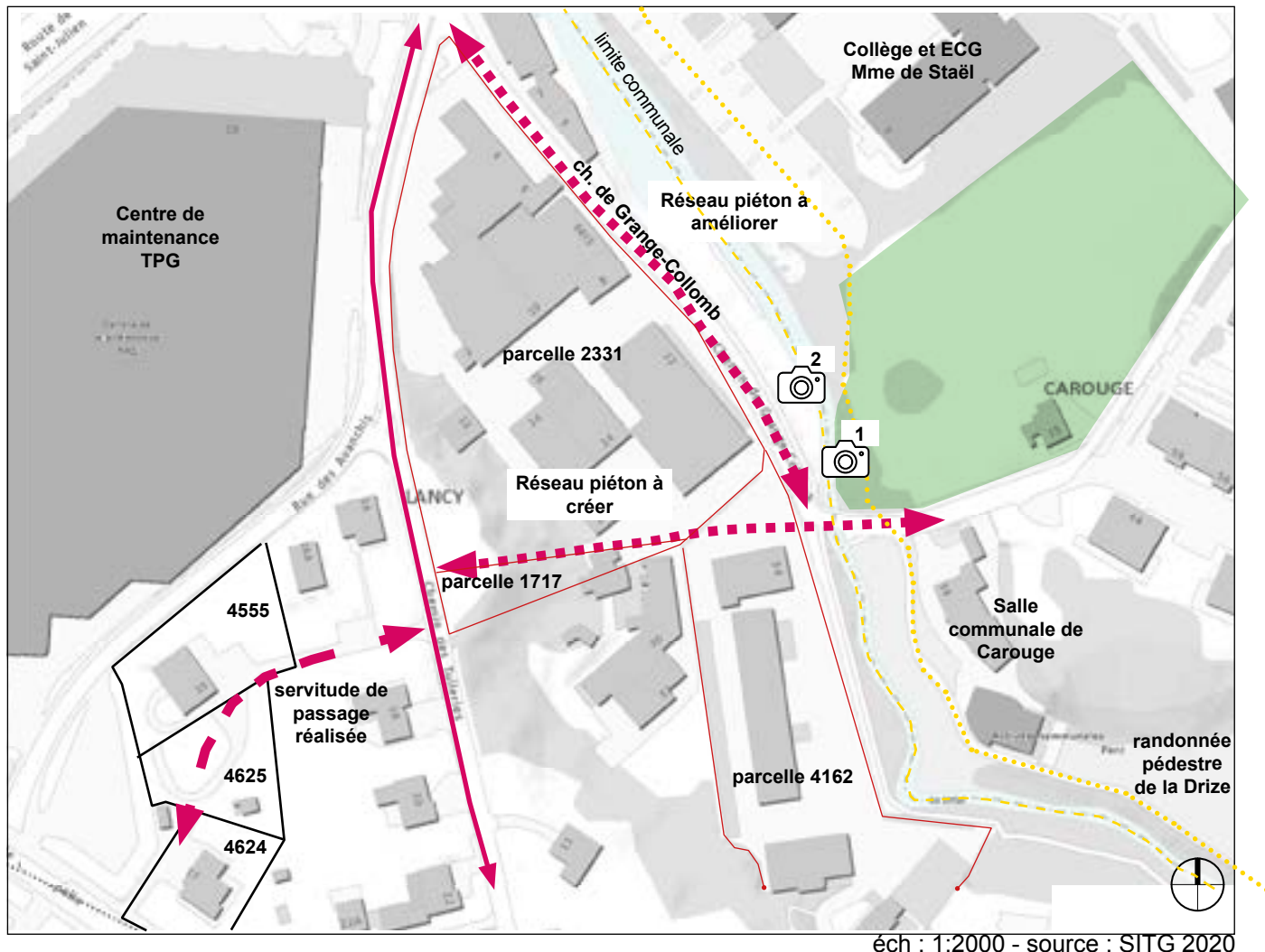
Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue sur le parking de l'Etoile depuis l'Espace Palettes.

Situation



Constat

- Carouge projette d'étendre un parc le long du chemin de Grange-Collomb, au nord de la salle communale de Grange Collomb et aux abords du collège de Staël.
- Il n'y a pas de connexion piétonne entre le chemin des Tuileries et le chemin Grange Collomb.

Opportunité

- Permettre une relation piétonne entre les parcelles 2331 et 4162 qui sont respectivement en zone Industrielle et Artisanale et zone de développement Industriel et Artisanal adjacentes à la parcelle communale 1717.
- Offrir une relation piétonne pour les promeneurs venant des chemin de la Chapelle et chemin des Tuileries ou venant de l'interface de Lancy Bachet qui relie le chemin Grange Collomb et la randonnée pédestre de la Drize (à terme prolongée vers le collège de Staël et connectée au futur quartier de Grosselin).

Proposition de mise en œuvre

- Aménager un cheminement piéton sécurisé en direction du collège de Staël.
- Assurer une continuité piétonne avec le réaménagement des berges de la Drize, du futur quartier de Grosselin jusqu'à la route de la Chapelle.
- Étudier et coordonner les aménagements du nouveau quartier aux abords de l'interface de Lancy Bachet.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

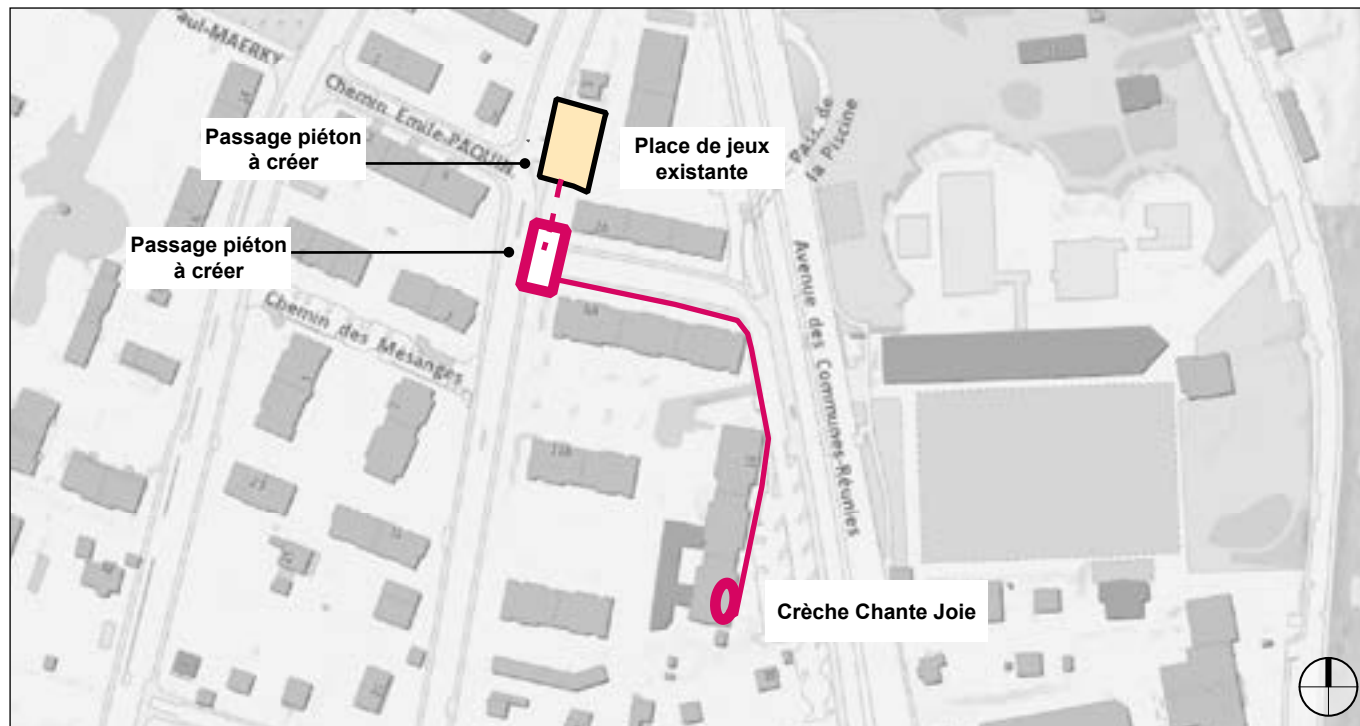
Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Situation

éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Cette fiche a été réalisée à la suite d'une concertation avec les parents et éducatrices de la crèche Chante Joie. L'absence d'un passage piéton qui relie la place de jeux communale «des copeaux» à la crèche rend cet itinéraire peu sécuritaire pour les éducatrices et les enfants qu'elles accompagnent. C'est pourtant un cheminement qu'elles pratiquent au quotidien.

Opportunité

- Améliorer la qualité des cheminements pour piétons et la sécurité entre la crèche et la place de jeux communale la plus proche. Sachant que les éducateurs et accompagnants qui parcourent cet itinéraire tous les jours avec des petits enfants n'ont pas d'autres options à proximité.

Proposition de mise en œuvre

- Réaliser un passage piéton qui permette de relier la place de jeux à la crèche sans interruption.
- Profiter des travaux de la future zone 30 du quartier des Semailles pour améliorer les traversées piétonnes (seuils).

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



2018

2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

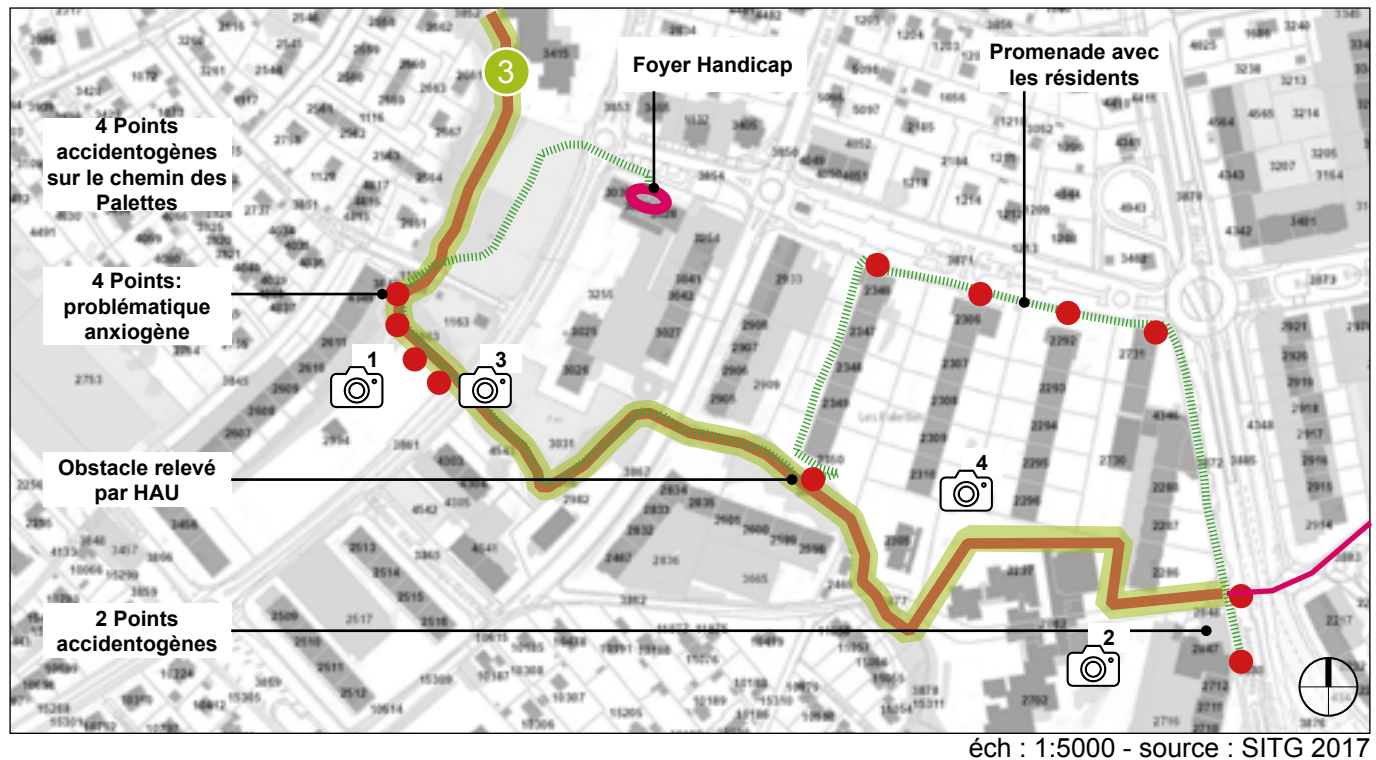
Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Carrefour au chemin des Semailles, absence de marquage au sol pour un passage piéton.

Situation



Constat

- Cette fiche a été réalisée à la suite d'une concertation avec les résidents du foyer handicap des Voirets. Les résidents, accompagnés des représentants communaux et des mandataires ont suivi un itinéraire qui se trouve à proximité du foyer et qui est très fréquemment emprunté.
- Lors de temps humide, en particulier lorsque les feuilles mortes sont au sol, le chemin est très glissant. Cette situation est dangereuse, des accidents graves ont été rapportés lors de notre promenade avec les résidents du foyer handicap. Chemin du Voiret en 2018, un deuxième diagnostic a été effectué par l'association HAU en hiver 2019. Certains obstacles persistent, ainsi que certains points avec une problématique «anxiogène» ou un manque de confort, dont un manque d'éclairage ou un manque de mains courantes sur des tronçons en pente.

Opportunité

- Améliorer la qualité des cheminements à proximité du foyer handicap et les adapter à l'usage du fauteuil roulant.
- Améliorer le confort pour l'ensemble des usagers, en particulier l'éclairage des passages couverts.

Proposition de mise en œuvre

- Intégrer le diagnostic dans le futur projet de renaturation du Voiret.
- Intégrer le diagnostic dans le futur projet de réaménagement de la chaussée du Chemin des Palettes.
- Veiller à l'entretien et le nettoyage régulier du chemin, tout particulièrement en automne et en hiver.
- Continuer à mettre en oeuvre de petites interventions, dans le respect des aménagements paysagers de grande qualité déjà réalisés sur place, afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité de cette promenade tout au long de l'année.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



2018

2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue de la promenade au bord du Voiret.



Vue de la promenade au bord du Voiret.

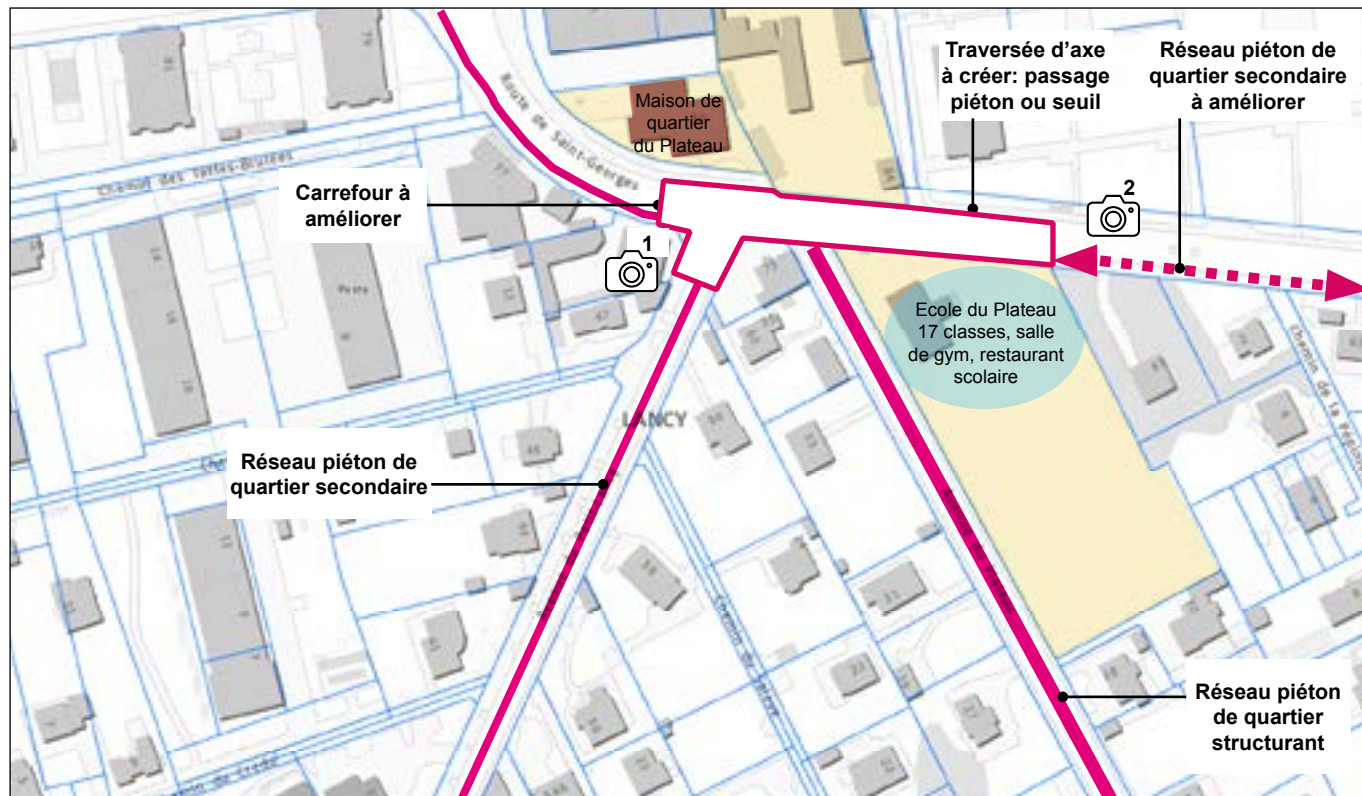


Vue d'un tunnel le long de la promenade du Voiret.



Vue d'un tunnel le long de la promenade du Voiret.

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Le carrefour avenue du Petit-Lancy, route de Saint-Georges et avenue du Plateau est au coeur d'un nouveau pôle de quartier, entre le maison de quartier du Plateau et la future école du Plateau.
- Comme indiqué dans la pétition des habitants de quartier (2020): «la route de Saint-Georges n'a bénéficié d'aucun aménagement particulier (...) à la hauteur de la maison de quartier du Plateau et du restaurant la terrasse».
- De nombreux accidents ont été constaté sur la route de Saint-Georges en particulier dû à un problème de visibilité et à la vitesse des véhicules motorisés qui est trop élevée. Suite à ces constats, un îlot central provisoire a été installé sur le passage piéton de la route de Saint-Georges.

Opportunité

- Améliorer les traversées piétonnes en particulier pour les enfants qui se rendent quotidiennement à la maison de quartier, aux écoles du quartier et à la future école du Plateau.
- Assurer une zone sécurisée pour les habitants du plateau de Saint-Georges en pleine mutation.

Proposition de mise en œuvre

- Profiter des travaux de la future école pour ré-évaluer la situation et envisager un aménagement conséquent au carrefour des 3 axes, permettant de réduire la vitesse sur une zone définie et sécurisée.
- Pérenniser l'îlot central du passage piéton.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



2018

2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Passage piéton en face de la Maison de quartier du Plateau en arrivant depuis l'avenue du Petit-Lancy.



Sur la route de Saint-Georges, en allant vers la Maison de quartier du Plateau.

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- La sortie de l'école En Sauvy s'effectue entre les DP communaux n°3832 et n°3853. Une piste cyclable bi-directionnelle est située entre la sortie de l'établissement scolaire et le trottoir réservé aux piétons. Aux horaires scolaires, l'affluence ne permet pas aux piétons de rester dans leur zone d'attente avant de traverser l'avenue Curé Baud, ce qui engendre des conflits entre les cyclistes et les piétons, créant une situation à risque en sortie d'école.

Opportunité

- Améliorer la sécurité de la zone d'attente du passage piéton en face de la sortie de l'école En Sauvy.

Proposition de mise en œuvre

- Pour assurer l'entière sécurité des enfants sortants de l'école et de leurs accompagnants, un renforcement des pictogrammes a été programmé par la Ville de Lancy.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



2018

2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

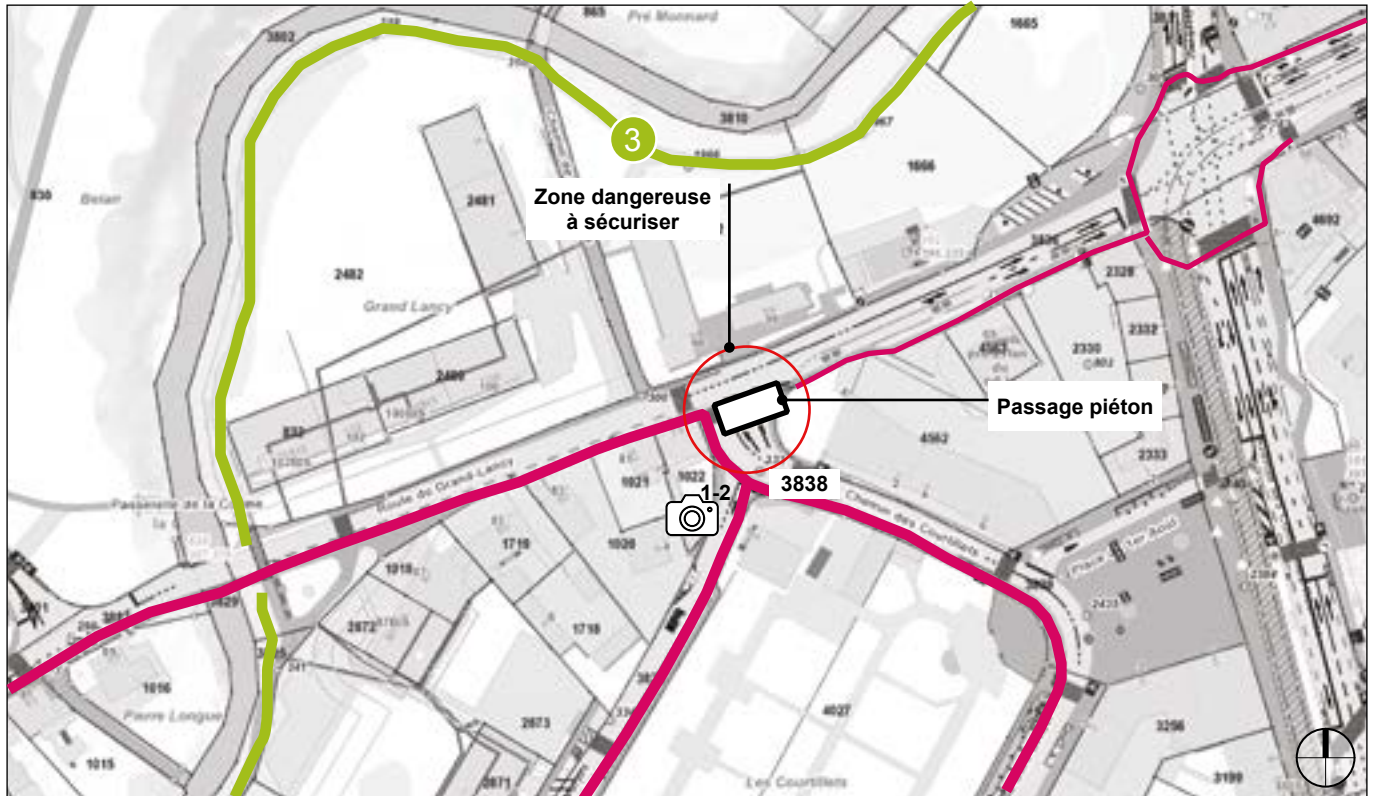
Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue sur la zone de conflit, au fond à droite, l'École en Sauvy

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Sur le DP communal, parcelle n°3838 au croisement du Chemin des Courtillets et de la Route du Grand-Lancy, un passage piéton apparaît comme dangereux. Un conflit existe entre la ligne du stop tracée au sol et le passage piéton. Pour des raisons de visibilité, la ligne d'arrêt est située juste derrière le passage piéton, et oblige ainsi les automobilistes à s'arrêter sur le passage pour piétons.

Opportunité

- Améliorer la lisibilité des marquages au sol de la bande routière et du passage piéton.

Proposition de mise en œuvre

- Étudier la possibilité de décaler le franchissement piéton au croisement du Chemin des Courtillets et de la Route du Grand-Lancy et permettre ainsi un passage piéton en sécurité.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

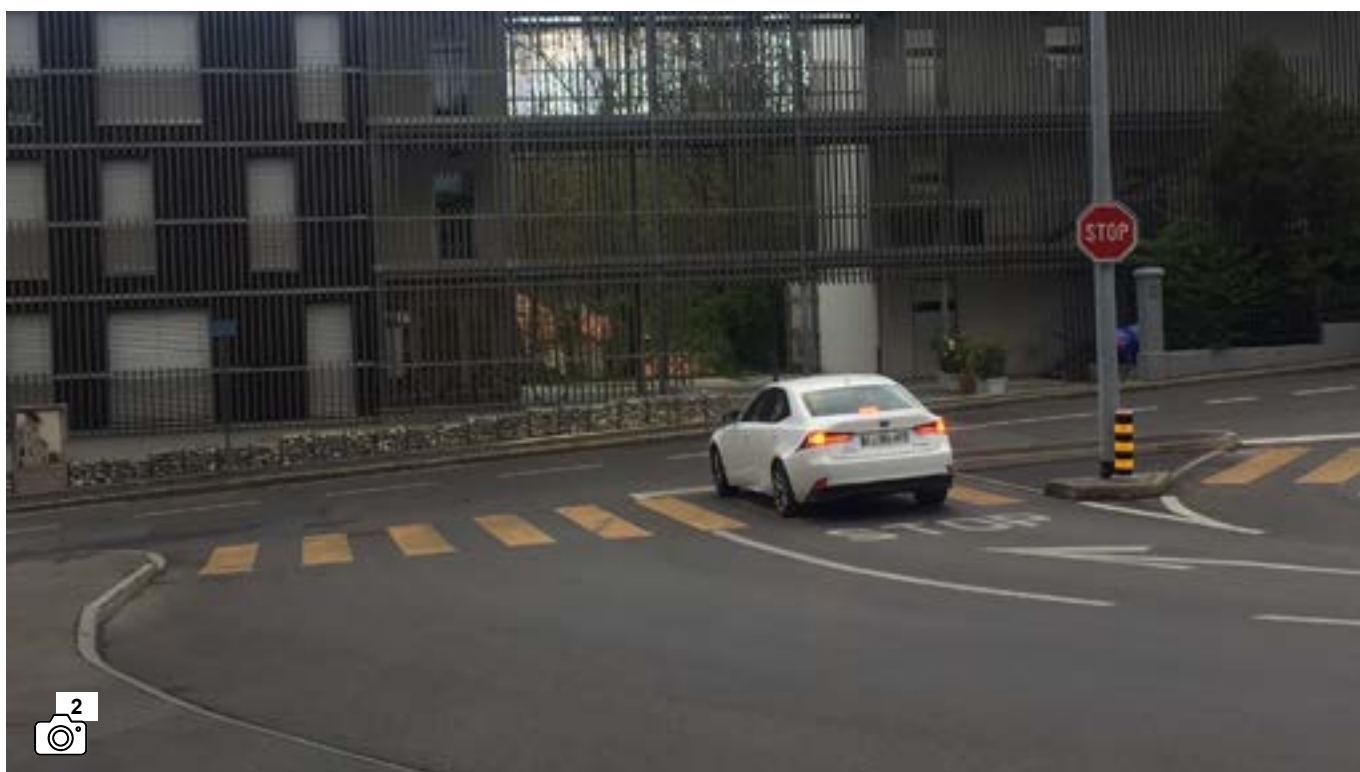
Préavis des services
Décision

Relevé photographique



1

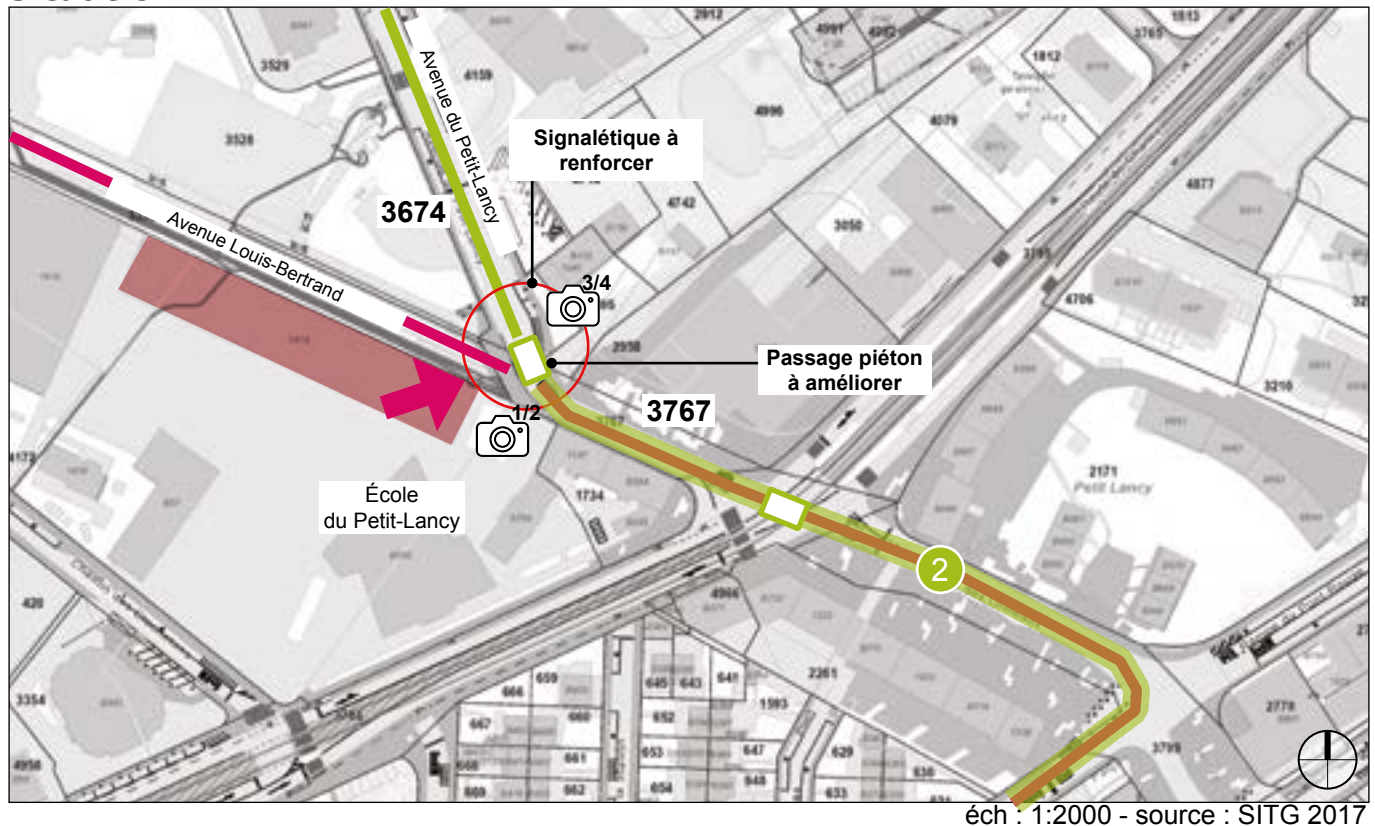
Vue sur la zone de conflit, positionnement dangereux de la ligne de stop.



2

Les automobilistes doivent s'arrêter directement sur le passage piéton.

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- La sortie de l'école du Petit-Lancy s'effectue au croisement de l'Avenue Louis-Bertrand et l'Avenue du Petit-Lancy.
- Le passage piéton situé entre les parcelles n°3674 et n°3767 n'est pas éclairé.
- Sur la zone de rencontre (zone 20) des obstacles sont aménagés insinuant une priorité aux véhicules motorisés, ce qui transmet un information contradictoire aux piétons qui ont la priorité.

Opportunité

- Sécuriser le passage piéton en face de l'école primaire communale du Petit-Lancy.
- Améliorer la sécurité des piétons à la sortie de l'école du Petit-Lancy.
- Améliorer la sécurité et la visibilité des piétons sur la zone de rencontre.

Proposition de mise en œuvre

- Étudier l'installation d'un nouvel éclairage du passage piétons sur les parcelles n°3674 et n°3767.
- Profiter du réaménagement de la chaussée prévu en 2020 pour améliorer la sécurité du passage piéton et éviter les conflits avec les cyclistes.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



2018

2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



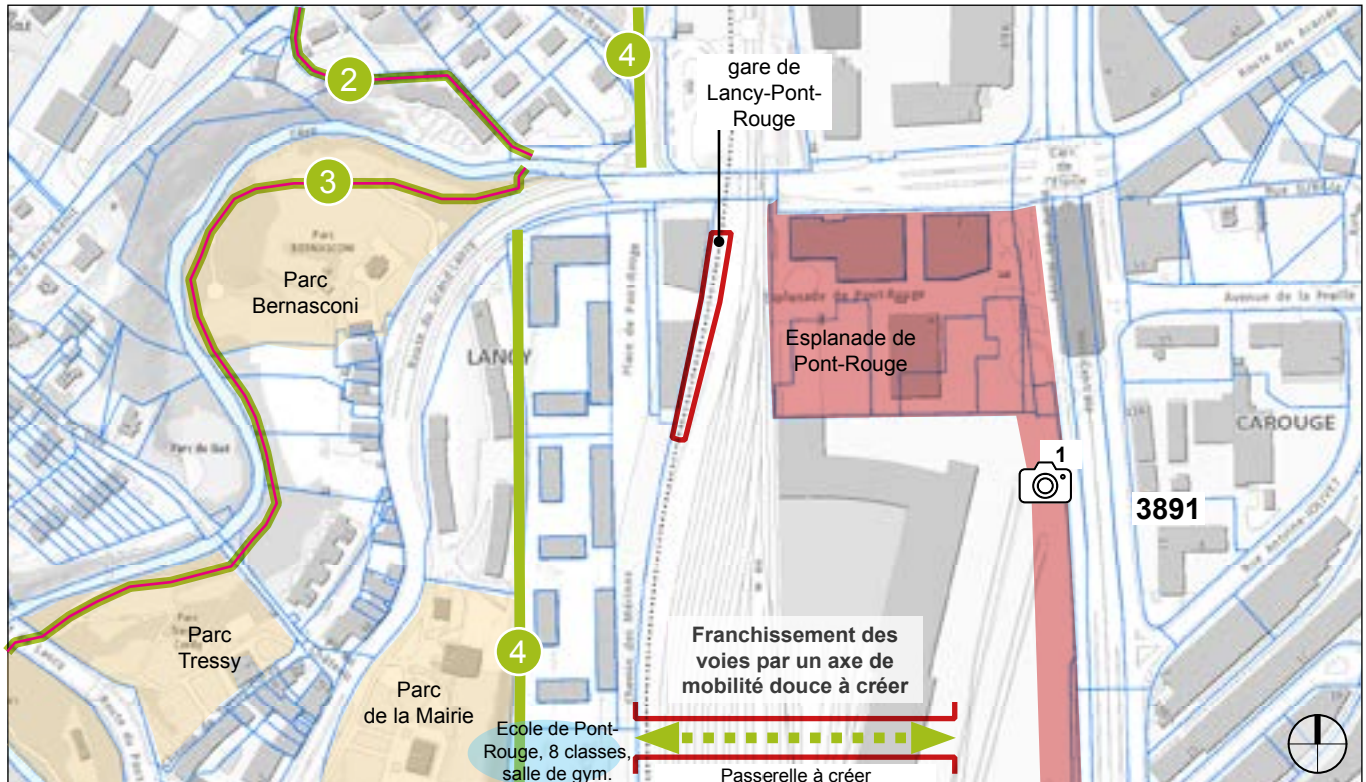
Aménagement de la zone de rencontre problématique.



Croisement sur avenue du Petit-Lancy et avenue Louis Bertrand vers le sud (3) et vers le nord (4)



Situation



éch : 1:5000 - source : SITG 2020

Constat

- Dans le cadre de l'étude de faisabilité du site CFF-La Praille pour un futur pôle logistique CFF (CFF SA et DPAV), la potentielle valorisation d'environ 30'000 m2 de toiture a été étudiée.
- Le niveau des toitures du futur pôle logistique équivaut au niveau du parc de la Mairie.

Opportunité

- Cette surface à disposition pour développer un centre d'agriculture urbaine et des activités sportives offre également le potentiel de créer une connexion piétonne et MD entre Carouge et Lancy, et plus particulièrement entre le parc de la Mairie et le futur Grand Parc du PAV.

Proposition de mise en œuvre

- Planifier et coordonner le projet de passerelle avec la suite des études du site logistique CFF.
- S'assurer que la localisation de la passerelle soit vérifiée entre le futur projet de l'école de Pont-Rouge et les installations techniques liées au KV Terminal et à la logistique CFF.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



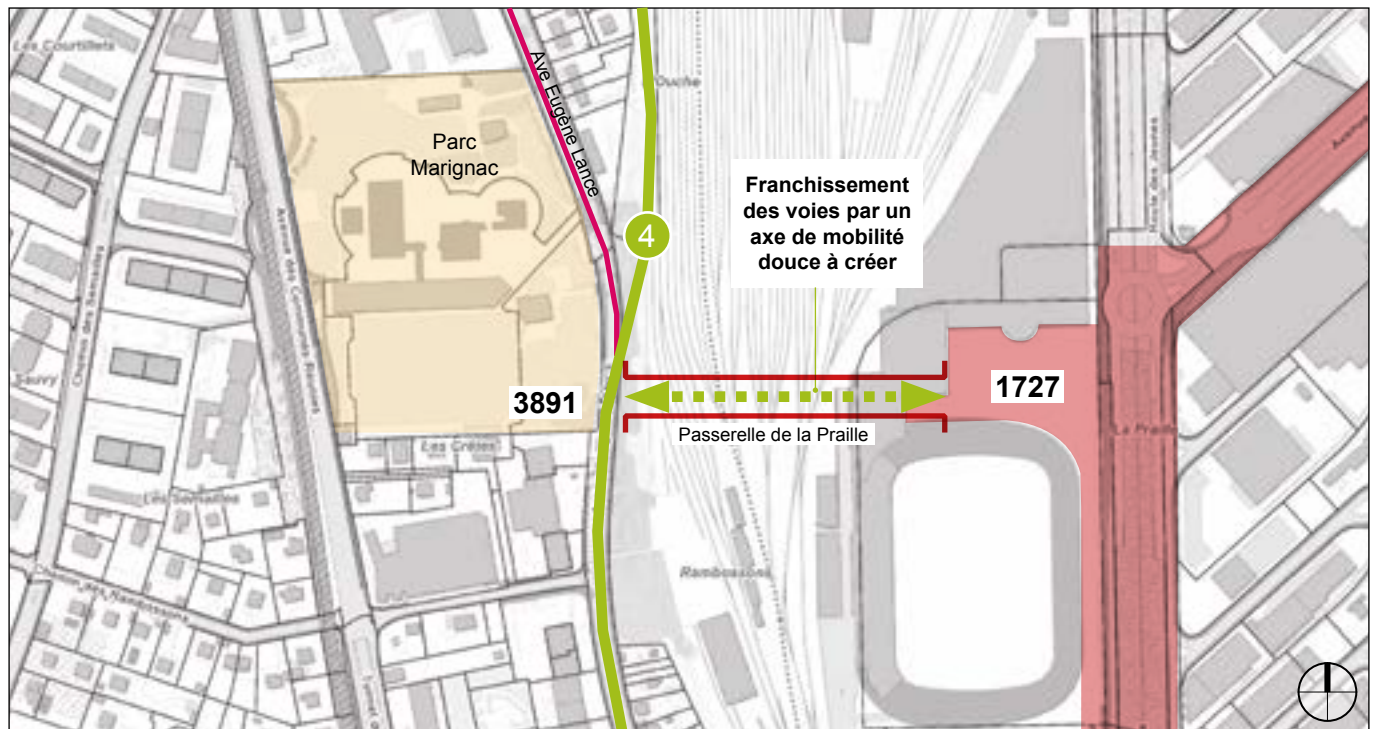
Vue depuis la route des Jeunes sur le nouveau quartier de Pont Rouge.



©AETC

Image 3D de la passerelle qui relie le parc de la Mairie à la toiture du pôle logistique CFF.

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Le PDQ du PAV prévoit de mettre en relation les quartiers PAV et ceux de Lancy (mesure 30-6 fiche B1 du plan d'aménagement), par la réalisation de la «Passerelle de la Praille» au dessus des voies CFF (mesure 35-24 du plan d'aménagement).
- Cette connexion permettra de mettre en relation l'Avenue Eugène Lance (en haut du coteau) avec «un espace public structurant» en face du stade de la Praille via un axe de mobilité douce (fiche B1 du PDQ du PAV).

Opportunité

- Renforcer l'avenue Eugène-Lance dans sa vocation d'axe structurant de mobilité douce communale et intercommunale.

Proposition de mise en œuvre

- Planifier et coordonner le projet de «Passerelle de la Praille» avec la requalification de l'avenue Eugène-Lance.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



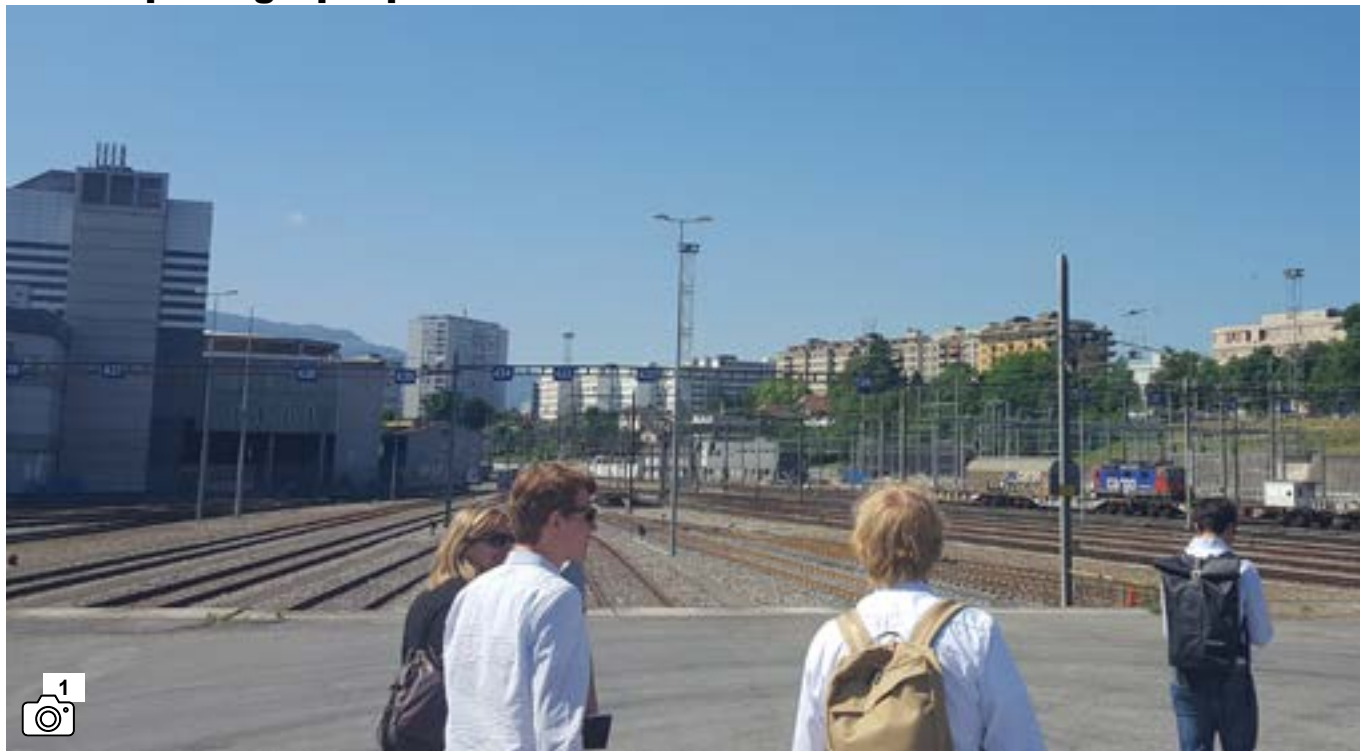
Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

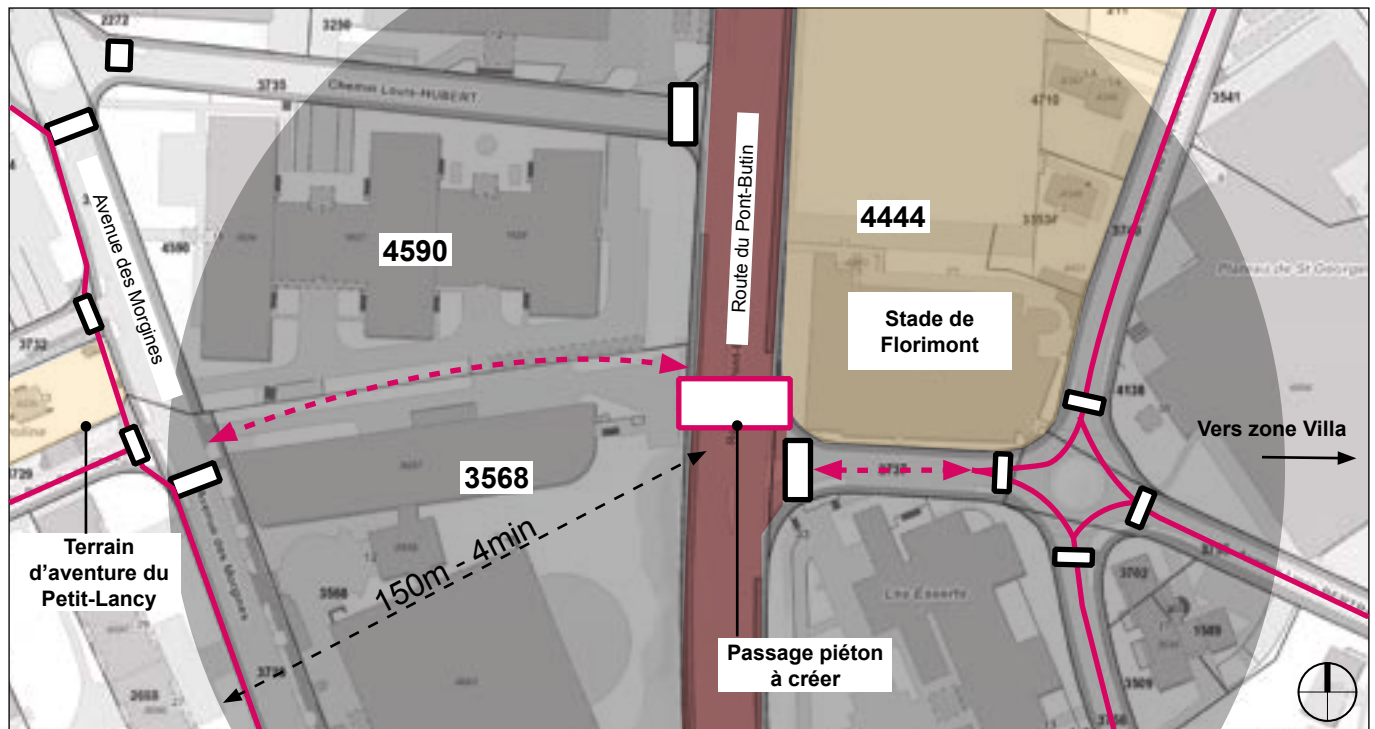
Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue sur les rails CFF à l'arrière du centre commercial de la Praille, avec l'avenue Eugène Lance sur la droite.

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- La route du Pont-Butin, DP Cantonal, sépare le quartier «des Carolines» selon un axe nord/sud.
- Entre le Stade de Florimont - Parcelle privée communale n°4444 et le «Terrain d'aventure du Petit-Lancy», il n'est pas possible de traverser la «Route du Pont-Butin» dans un rayon de plus de 150m.

Opportunité

- Mettre en réseau des quartiers existants par une traversée de la «Route du Pont-Butin».
- Connecter les équipements publics communaux.
- Saisir l'opportunité de l'élargissement du chemin Louis Hubert dans le cadre du développement du projet de l'Hôtel Industriel (Small City).

Proposition de mise en œuvre

- Étudier, en coordination avec l'Office Cantonal des Transports, la mise en place d'un passage piéton sur la «Route du Pont-Butin».
- Négocier une servitude sur la parcelle 4590 ou 3568.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---


Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

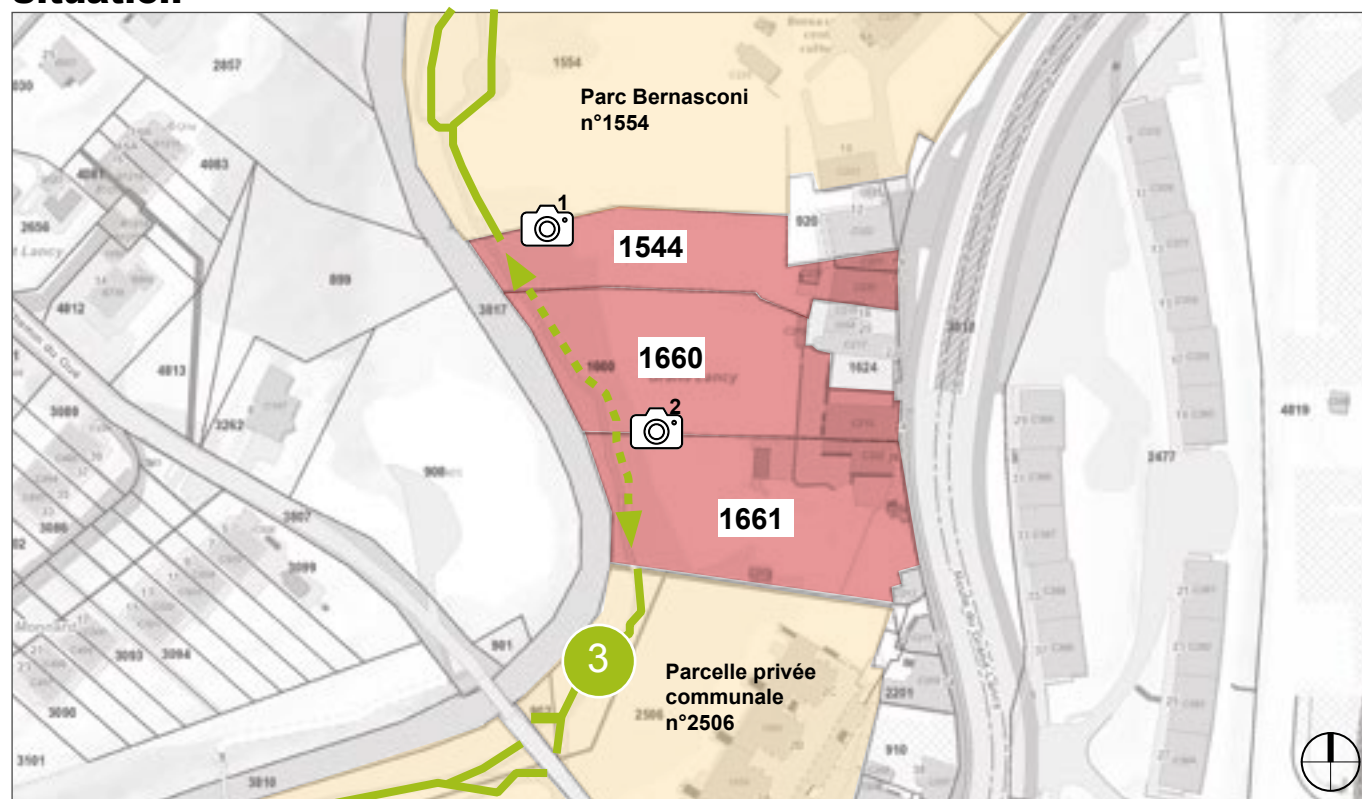
Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue aérienne google de la route du Pont Butin aux abords du stade de Florimont

Situation

éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Les parcelles n° 1544, n°1660 et n°1661 sont traversées par le cheminement piétonnier n°3, «De l'Aire au Voiret».
- Le chemin est aménagé et entretenu par la commune et utilisé par le public.
- Il n'existe pas de servitudes inscrites pour garantir à moyen et long terme la continuité de cet itinéraire piétonnier.

Opportunité

- Pérenniser la continuité de l'itinéraire piéton au bord de l'Aire.
- Pérenniser l'accès au Parc Bernasconi pour les habitants des logements communaux situés sur la parcelle n°2506.

Proposition de mise en œuvre

- Engager des démarches et négociations auprès des propriétaires concernés pour établir des servitudes de passage ou des cessions de domaine public communal sur les parcelles n°1544, n°1660 et n°1661.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique

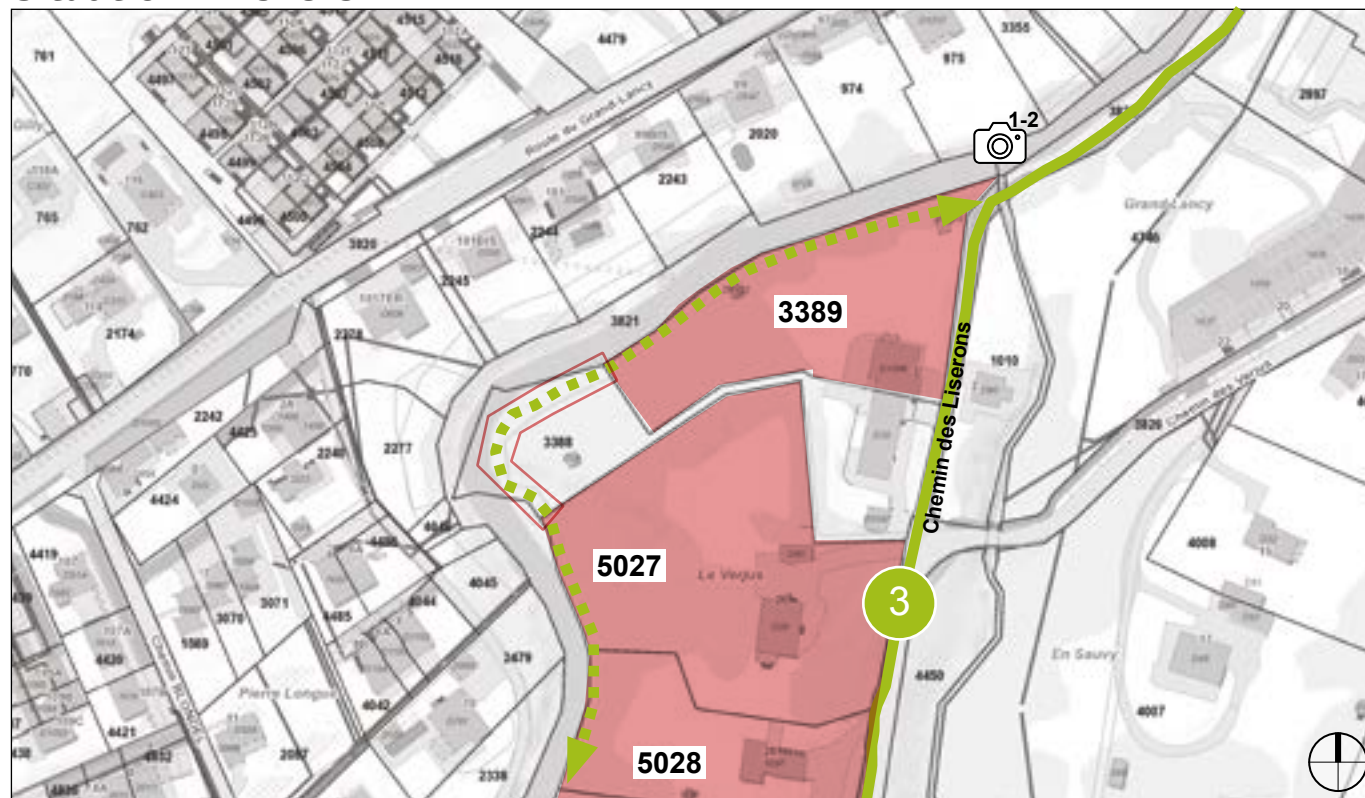


Vue sur les parcelles concernées depuis la promenade n°3, à droite l'Aire.



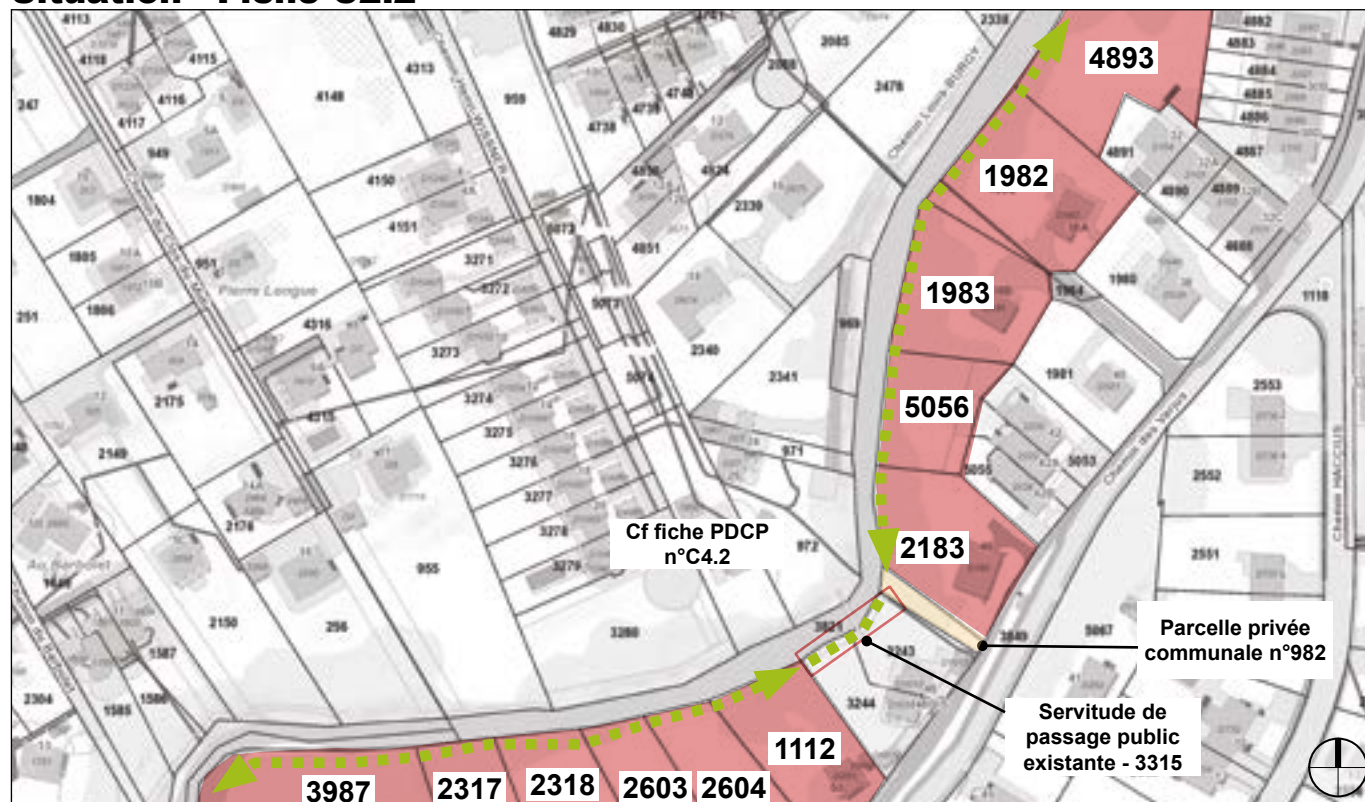
Ouverture de la promenade n°3 sur l'Aire, à gauche la parcelle n°1544.

Situation - Fiche C2.1



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Situation - Fiche C2.2



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Le «Chemin des Liserons», DP communal n°3825 est aménagé en promenade piétonne en site propre le long de la rive gauche de l'Aire
- Cette promenade qui longe le cours d'eau est interrompue par la parcelle privée n°3389 qui s'étend jusqu'à l'Aire.
- La parcelle n°3389 n'est pas un cas isolé dans le secteur : En effet, l'ensemble des parcelles n°3389, 5027, 5028, 4893, 1982, 1983, 5056, 2183, 1112, 2603, 2604, 2318, 2317, 3987, 2314 et 2313 situées au bord de l'Aire ne permettent pas le passage en bordure du cours d'eau.

Opportunité

- Ouvrir le dialogue avec les propriétaires sur le devenir des rives de l'Aire, entre préservation et usages.
- Créer un nouveau cheminement qui longe la rive droite de l'Aire, et/ou poursuivre les aménagements déjà réalisés.
- Mettre en réseau les servitudes de passage présentes sur les parcelles n°3388, n°3243 et n°3244 qui sont isolées.

Proposition de mise en œuvre

- Étudier un projet d'aménagement et/ou de préservation des rives de l'Aire en concertation avec l'ensemble des propriétaires.
- Négocier des servitudes de passage sur les parcelles n°3389, 5027, 5028, 4893, 1982, 1983, 5056, 2183, 1112, 2603, 2604, 2318, 2317, 3987, 2314 et 2313.
- Contrôler la validité des servitudes existantes.
- Négocier des servitudes lors des préavis des autorisations de construire.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

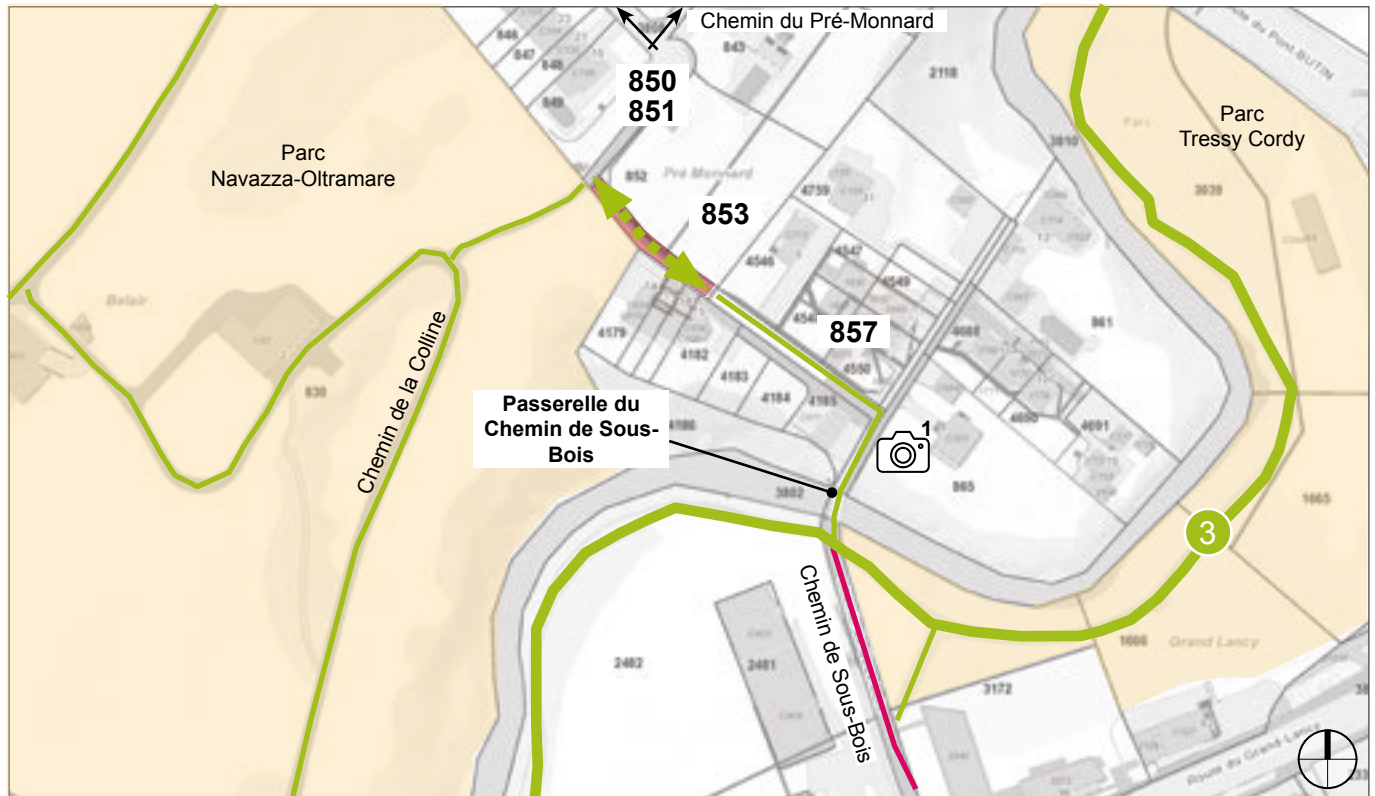
Préavis des services
Décision

Relevé photographique

Vue sur la parcelle n°3389, depuis la promenade n°3, qui s'éloigne de la rive vers la gauche.



Vue sur la parcelle n° 3389. Une palissade en bois et un panneau marquent l'interdiction d'accès.

Situation

éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Un chemin carrossable sur parcelle privée relie l'entrée nord-est du Parc Navazza-Oltramare à la passerelle du Chemin des Sous Bois. Ce chemin est partagé par les parcelles n° 850, 853 et 857.
- Il existe des servitudes de passage sur les parcelles n°850 et n°857 mais pas sur la parcelle n°853, dernier tronçon à hauteur du parc.
- Une démarche similaire est en cours sur les parcelles 850 et 851 pour créer une continuité entre le chemin du Pré Monnard et le chemin de la Colline.

Opportunité

- Pérenniser l'accès nord-est au Parc Navazza Oltramare, en autorisant la traversée de la parcelle n°853.
- Relier le Parc Tressy Cordy sur la rive droite de l'Aire, au parc Navazza Oltramare qui se trouve sur la rive gauche en empruntant la passerelle existante du Chemin de Sous-Bois qui permet le franchissement de l'Aire

Proposition de mise en œuvre

- Engager des démarches et négociations auprès du propriétaire concerné pour établir la servitude de passage sur la parcelle n°853.
- Contrôler la validité des servitudes existantes

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

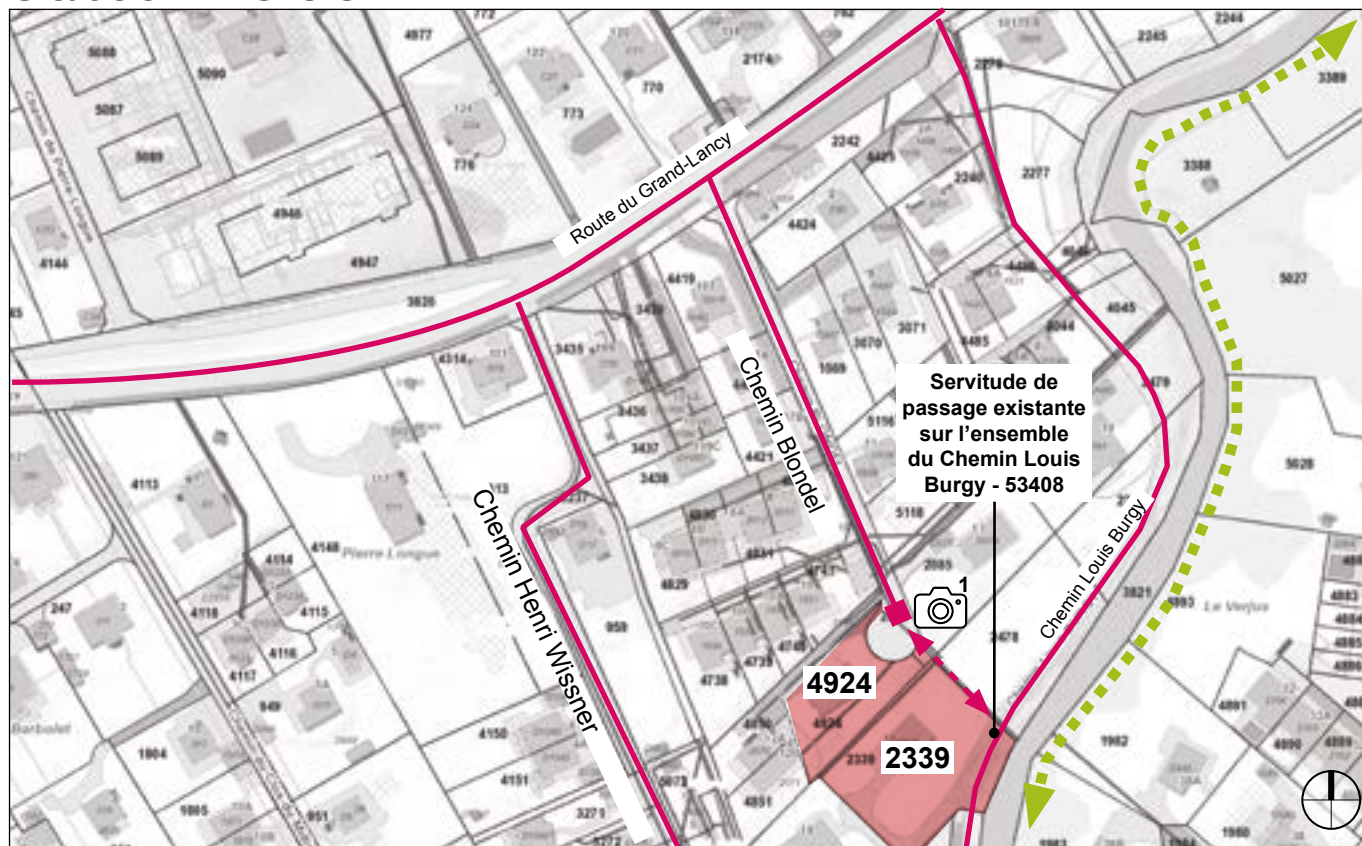
Préavis des services
Décision

Relevé photographique



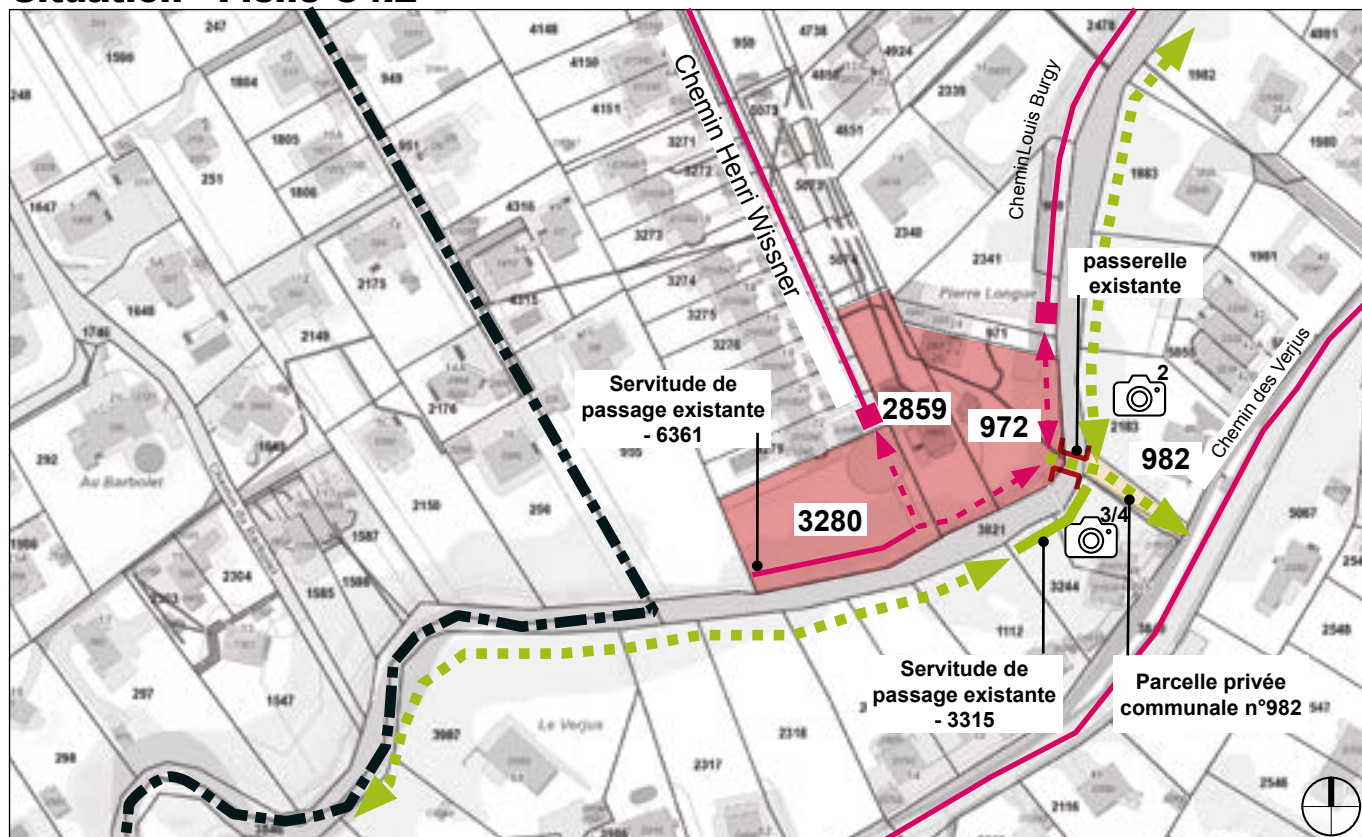
Vue sur la parcelle n°857 - gauche de l'image, la passerelle carrossable en prolongement du Chemin de Sous-Bois.

Situation - Fiche C4.1



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Situation - Fiche C4.2



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Les parcelles n°4924, 2339 bloquent l'accessibilité aux bords de l'Aire depuis le «Chemin de Blondel» qui se termine en cul-de-sac.
- Les parcelles n°2859, 972 et 3280 bloquent l'accessibilité aux bords de l'Aire depuis le «Chemin Henri Wissner» qui se termine en cul-de-sac.
- La parcelle n°972 bloque l'accessibilité aux bords de l'Aire depuis le «Chemin Louis Burgy» qui se termine en cul-de-sac.
- Ces trois chemins convergent à proximité de la parcelle privée communale n°982 sur l'autre rive de l'Aire.

Opportunité

- Permettre le franchissement de l'Aire à cet endroit, via une passerelle piétonne.
- Assurer l'accessibilité de l'Aire au travers de la zone villa sur la rive gauche de l'Aire.
- Relier le «Chemin des Verjus» sur DP communal à la «Route du Grand-Lancy» sur DP cantonal.

Proposition de mise en œuvre

- Aménager un chemin piéton sur la parcelle communale n°982 reliant ainsi le «Chemin des Verjus» et les bords de l'Aire.
- Étudier la mise en œuvre d'un franchissement de l'Aire à cet endroit, par la rénovation de la passerelle existante, par exemple..
- Développer la perméabilité de la zone villa en bordure de l'Aire.
- Contrôler la validité des servitudes existantes.
- Négocier des servitudes sur les parcelles concernées.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Servitude de passage à créer sur parcelles 4924 et 2339.



Vue de la passerelle existante.

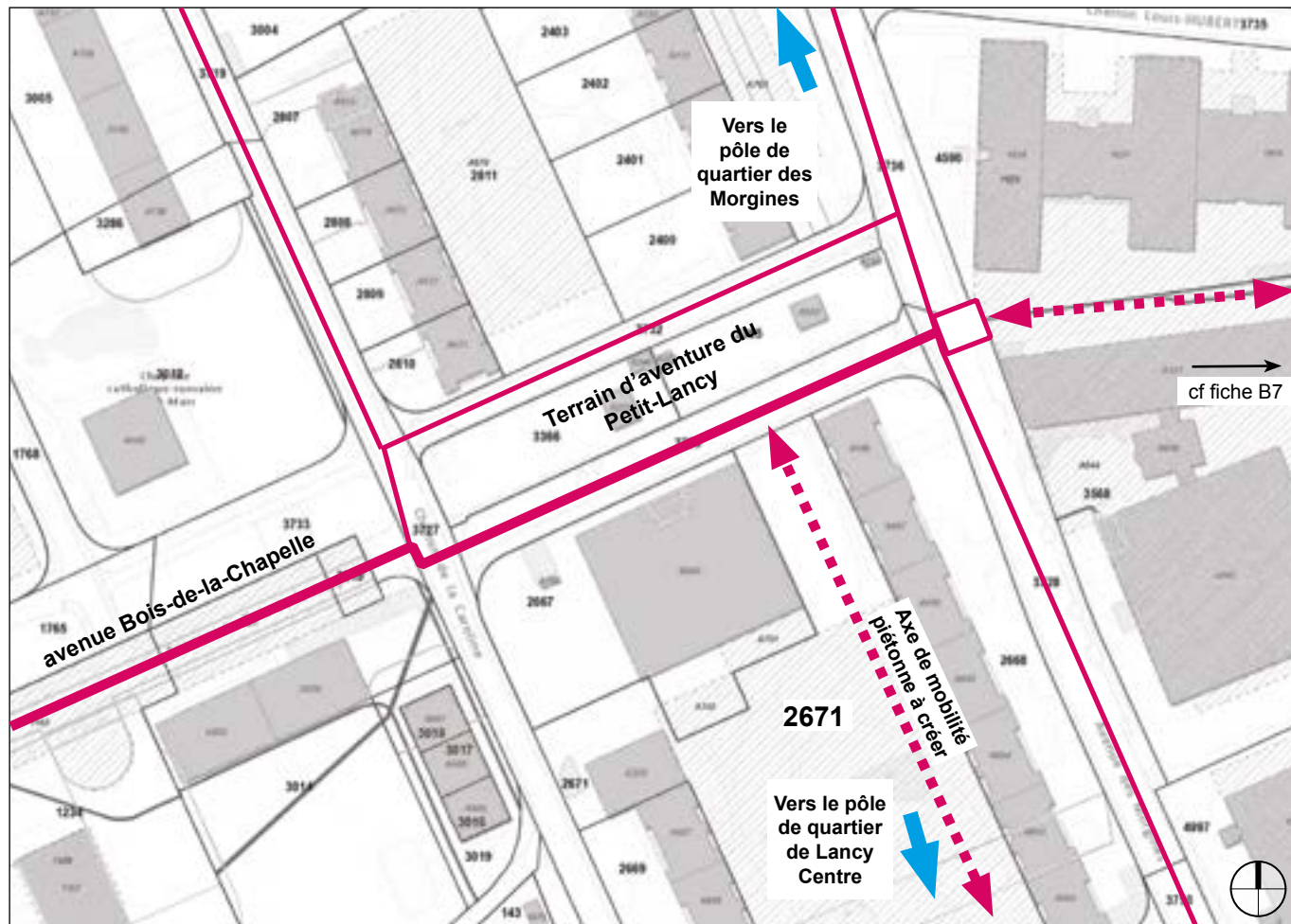


Servitude de passage existante 3315.



Servitude à créer sur parcelle privée communale n°982.

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- La parcelle n°2671 se trouve entre les quartiers des «Morgines» et de «Lancy-Centre».
- Un cheminement piéton ouvert au public existe sur cette parcelle. Il n'existe pas de servitude de passage sur la parcelle n°2671.

Opportunité

- Mettre en réseau les polarités de quartiers existants en assurant des cheminements piétons nord-sud.
- Pérenniser l'accès public au chemin sur parcelle privée.

Proposition de mise en œuvre

- Engager des démarches et négociations auprès des propriétaires concernés pour établir une servitude de passage sur les parcelles n°2671.
- Assurer une continuité jusqu'à la route de Chancy.
- Assurer une accroche de qualité entre la voirie et ce cheminement piéton pour encourager son utilisation.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

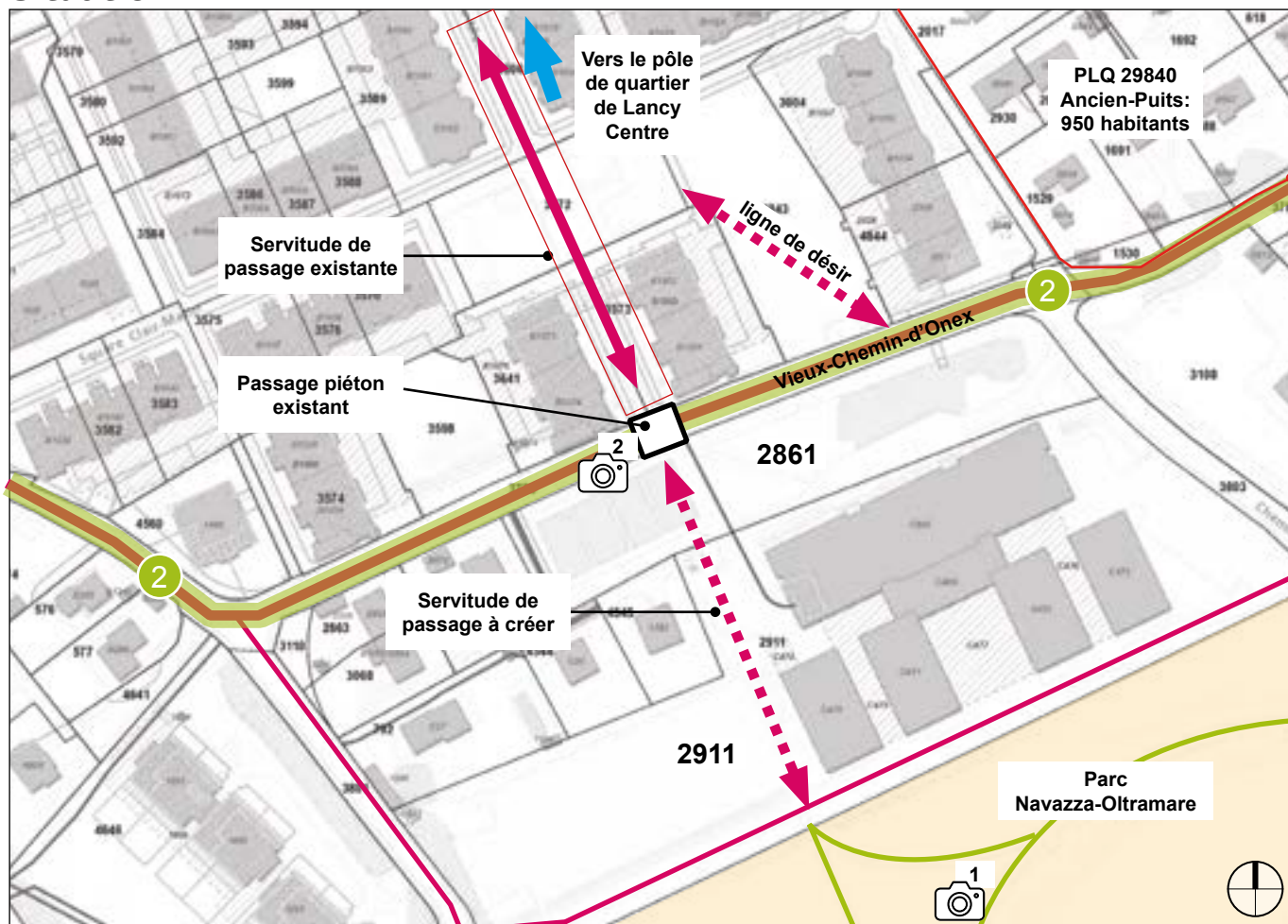
Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue aérienne nord-sud (google map) au-dessus du Terrain d'aventure, en travers de l'avenue du Bois de la Chapelle, vers Lancy centre.

Situation


éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- Il existe entre le «Vieux-Chemin-d'Onex» et le «Parc Navazza-Oltramare», un chemin piéton ouvert au public. Ce chemin se trouve sur les parcelles privées n°2861 et n°2911. Il n'existe pas de servitude de passage sur la parcelle n°2861 et 2911
- Se référer à l'étude : «Esquisse Vieux-chemin-d'Onex», ville de Lancy et office de l'Urbanisme, version révisée du 16 janvier 2019.

Opportunité

- Pérenniser l'accès public au chemin sur parcelle privée.

Proposition de mise en œuvre

- Engager des démarches et négociations auprès des propriétaires concernés (Etat de Genève) pour établir une servitude de passage sur les parcelles n°2861 et n°2911.
- Contrôler la validité des servitudes existantes.
- Améliorer la signalétique depuis le Vieux Chemin d'Onex (quartier des Mouilles) vers le Parc Navazza-Oltramare.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---


Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique

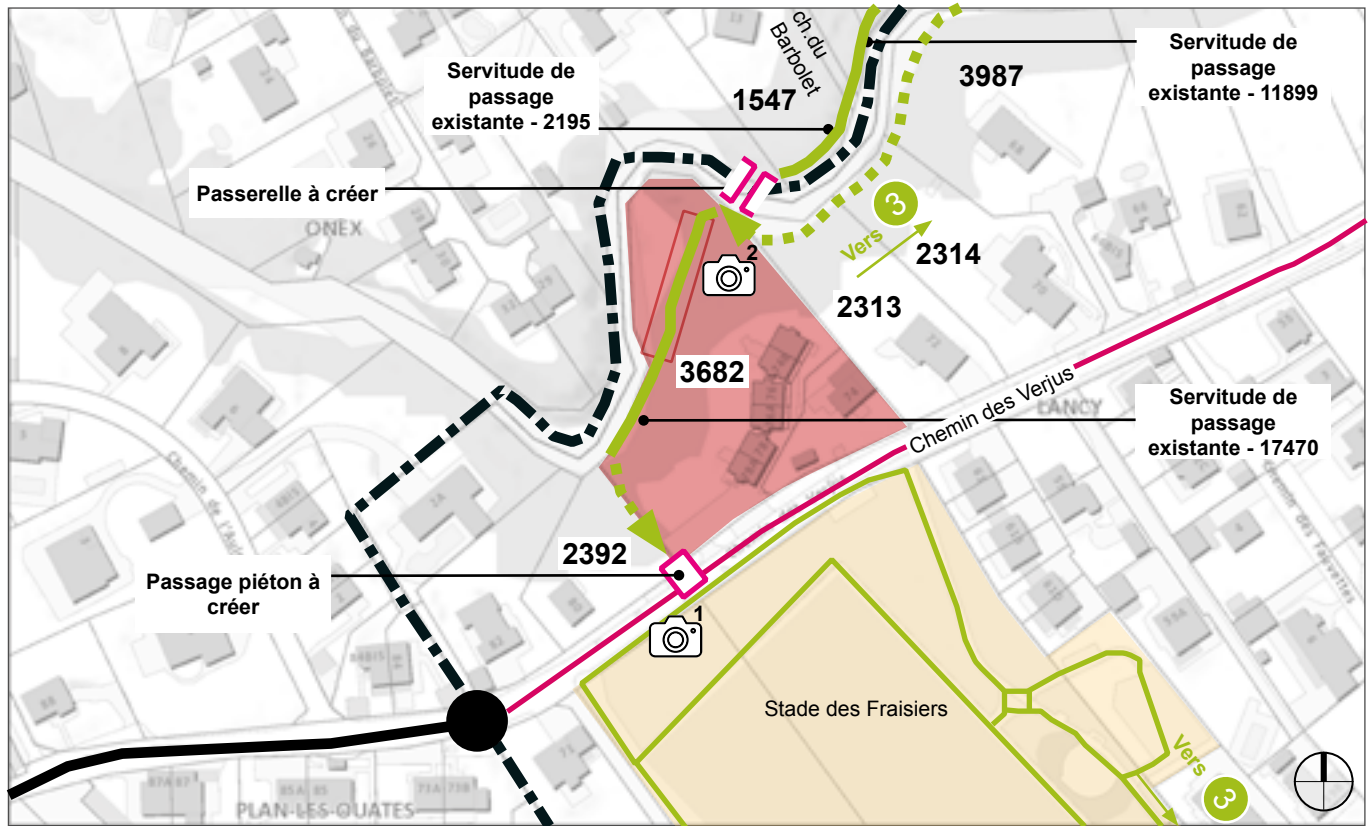


Vue sur le collège de Saussure depuis le parc Navazza



Vue sur le collège de Saussure depuis le Vieux-Chemin d'Onex

Situation



éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- La parcelle privée n°3682 est située au bord de l'Aire. Il existe une servitude de passage n°17470 sur cette parcelle.
- Il n'existe pas de connexion entre la servitude de passage n°17470 et la voie «Chemin des Verjus» DP Communal n°3844.
- Il existe une servitude de passage sur la parcelle 1547 qui relie le chemin du Barbolet en DP Communal.

Opportunité

- Rendre accessible les bords de l'Aire depuis le «Chemin des Verjus».
- Permettre la connexion entre les rives de l'Aire et le Stade des Fraisiers, propriété privée de la commune, par le Chemin des Verjus sur le DP communal n° 3844.
- Permettre la connexion entre le chemin du barbolet et le stade des Fraisiers offre une perméabilité piétonne de la route du Grand Lancy au stade.

Proposition de mise en œuvre

- Engager des démarches et négociations auprès des propriétaires concernés pour continuer et assurer la servitude de passage public sur la parcelle n°3682.
- Étudier la possibilité d'installer un nouveau passage piéton ou un seuil (zone 30) sur le DP communal n°3884 à proximité de l'itinéraire piéton n°3 pour relier en toute sécurité le Stade des Fraisiers.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---

|||||
 2018
 2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

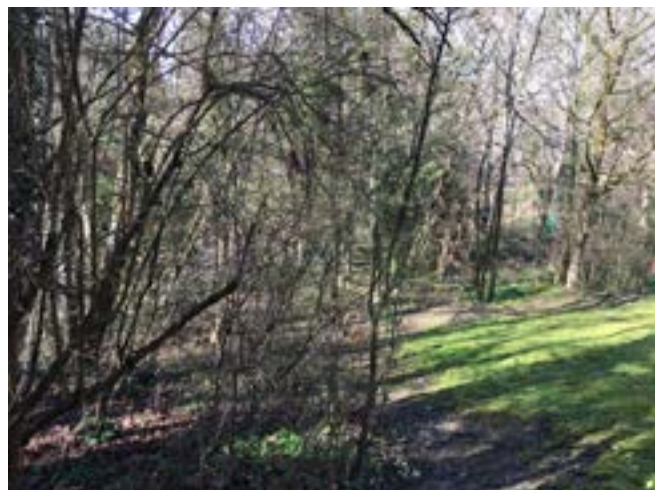
Rôle des services

Préavis des services
Décision

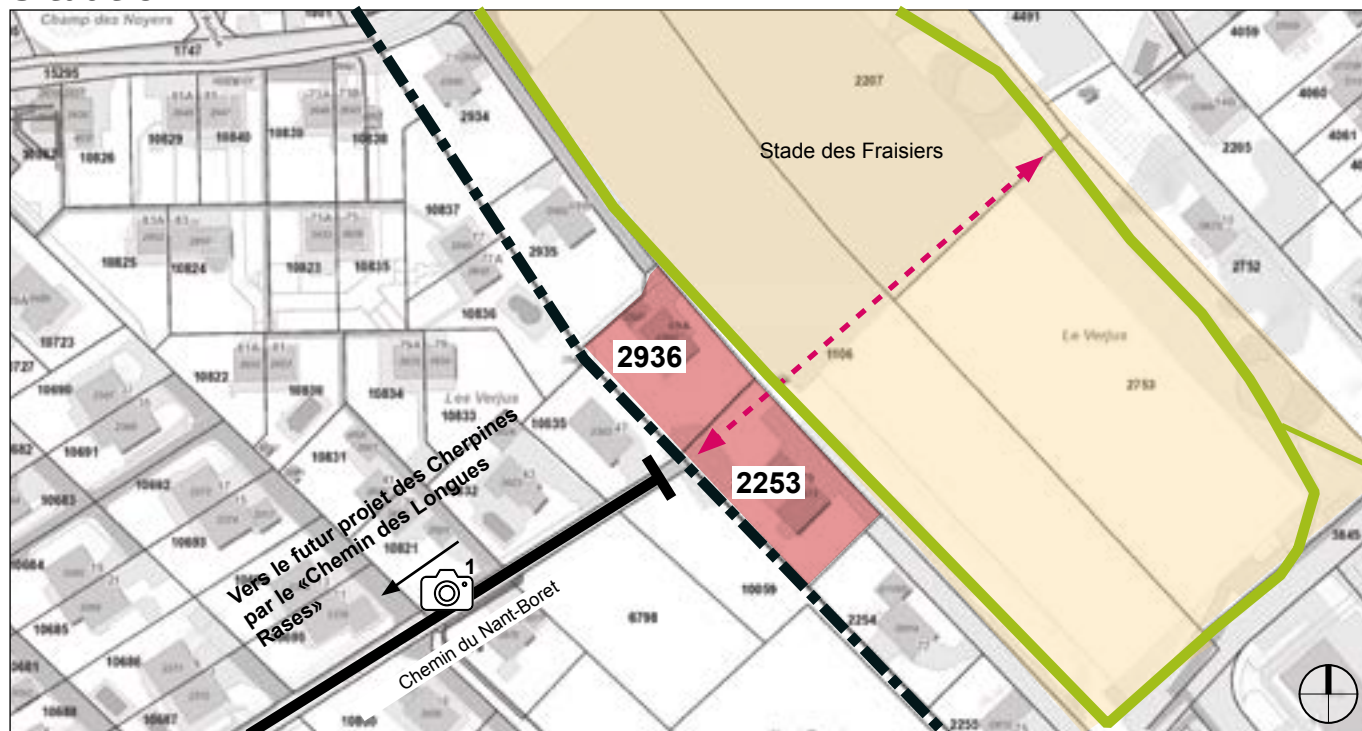
Relevé photographique



Vue sur la parcelle n°3682 depuis le Chemin des Verjus.



Servitude de passage existante sur parcelle 3682.

Situation

éch : 1:2000 - source : SITG 2017

Constat

- La quartier des Cherpines est en cours de développement sur le territoire de Plan-Les-Ouates.
- Il se structure selon 3 axes de voiries majeurs. Le «Chemin des longues Rasses» qui se prolonge en «Chemin du Nant-Boret» et se termine en cul-de-sac sur la limite communale de Lancy.

Opportunité

- Poursuivre le «Chemin du Nant-Boret» au delà de la limite communale sur territoire lancéen.
- Permettre une connexion entre le «Stade des Fraisiers» au quartier des Cherpines.

Proposition de mise en œuvre

- Prévoir des perméabilités pour la mobilité douce entre le Stade des Fraisiers et le prolongement des axes prévus dans le plan directeur des Cherpines.

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---

|||||
 20182030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

Relevé photographique



Vue sur les parcelles n°2936 et n°2253 en arrière plan depuis le «Chemin du Nant-Boret»

éch : 1:2000 - source : SITG 2017

- Coordonner le point de jonction entre les communes de Lancy et de Plan-Les-Ouates en fonction des temporalités des projets en cours. (Extension du tram 15, développement du quartier des Cherpines etc.)

Priorité et horizon de réalisation

1	2	3
---	---	---



2018

2030

Acteurs concernés

Service des travaux et de l'urbanisme (STU)	Génie civil	Service de l'environnement (SE)	Espaces verts
	Urbanisme		Voirie, l'entretien, mobilier
Service des affaires sociales			Gestion des déchets
Service de la communication et de la culture			Développement durable
Police municipale		Service des sports	
...		...	

Rôle des services

Préavis des services
Décision

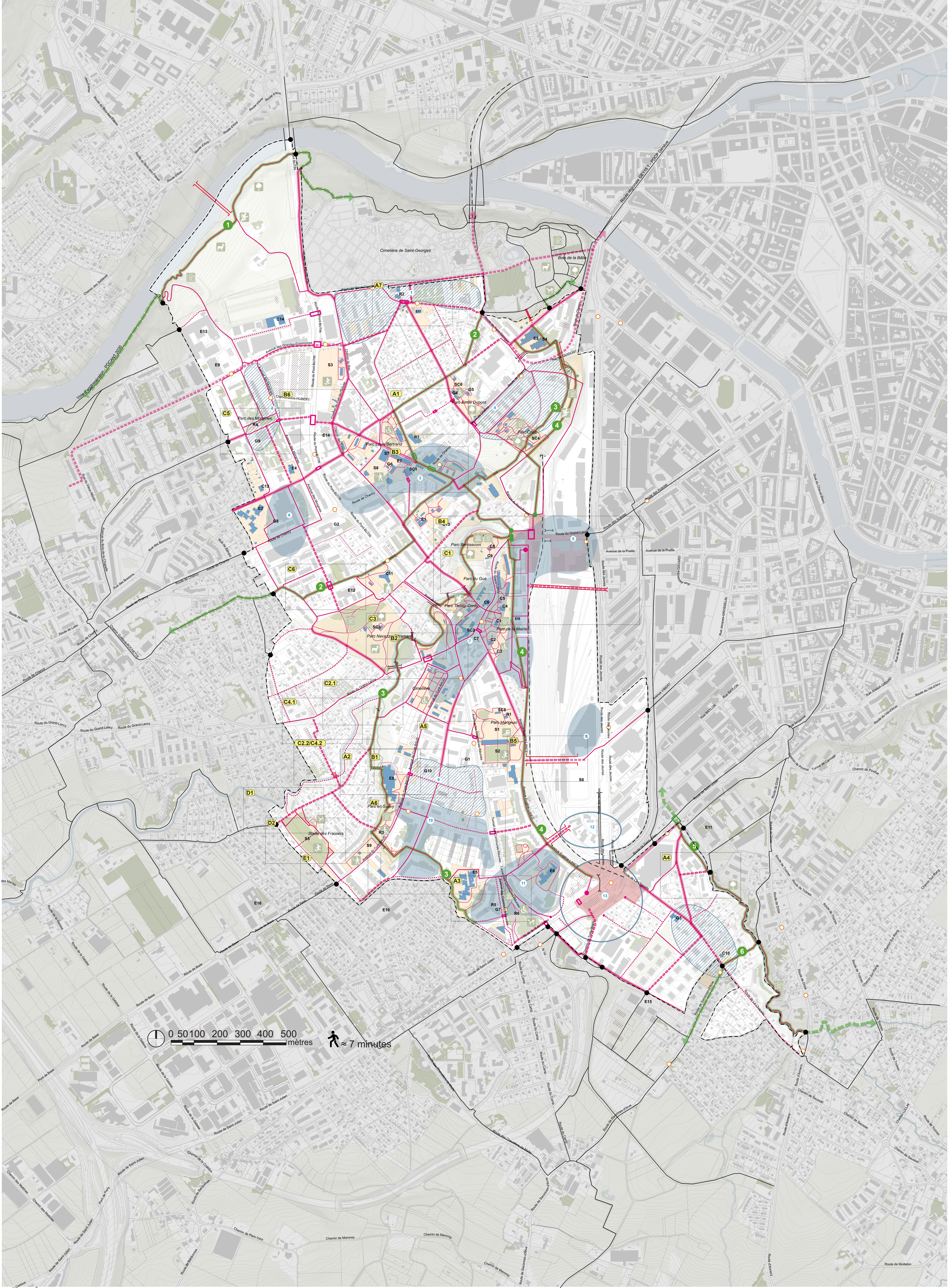
Relevé photographique



Vue sur le carrefour, depuis «l'Avenue du Curé Baud»



Vue sur le carrefour, depuis la «Route de Base»



Carte de synthèse - PDGP de Lancy